

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 12-16 juin 2006

PROJETS DE PROGRAMMES DE PAYS

**Point 8 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2006/8/7/Rev.1
16 juin 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE PROGRAMME DE PAYS – YÉMEN 10435.0 (2007–2011)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODC: M. A. Abdulla tél.: 066513-2605

Attachée de liaison principale, ODC: Mme N. Walters tél.: 066513-2836

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

Le Yémen est classé parmi les pays les moins développés et se place au 151^{ème} rang des 177 pays figurant dans le Rapport sur le développement humain pour 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement. Le revenu national brut par habitant est de 544 dollars É.-U. par an; la croissance est tombée à 2,7 pour cent en 2004. La population atteint presque 20 millions, et la croissance démographique annuelle est supérieure à 3 pour cent.

Les terres arables représentent seulement 3 pour cent de la superficie du pays. Les pénuries chroniques d'eau et la stagnation de la production agricole ont aggravé la pauvreté dans les régions rurales, où vivent plus de 70 pour cent de la population et les indicateurs de la nutrition, de la santé et de la situation macroéconomique ne cessent de se dégrader. Environ 43 pour cent des ménages sont exposés à l'insécurité alimentaire; dans 22 pour cent des cas, cette insécurité est grave et dans 8 pour cent des cas elle va jusqu'à la faim. Les taux de malnutrition infantile sont parmi les plus élevés du monde, avec des taux d'émaciation de 12,5 pour cent et de retard de croissance de 53,1 pour cent chez les moins de 5 ans. Au niveau de l'éducation, l'écart entre garçons et filles est important, les taux d'analphabétisme atteignant 72 pour cent chez les filles contre 31 pour cent chez les garçons: les taux d'inscription dans les écoles primaires sont de 61 pour cent pour les filles et de 86 pour cent pour les garçons.

Globalement, ce programme entend appuyer les efforts conjoints du Gouvernement et des Nations Unies pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire conformément aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, au Plan de développement national pour 2006–2010 et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Yémen. Le programme est compatible avec la politique du PAM tendant à favoriser le développement ainsi qu'avec le Plan stratégique en cours et son but est de permettre au pays de prendre la direction des opérations en renforçant les capacités des pouvoirs publics aux niveaux central et local. Il s'appuiera sur des analyses de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires et fera appel à des programmes conjoints ainsi qu'à des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, mettant en œuvre des activités complémentaires pour remédier aux faiblesses des soins de santé et de l'éducation.

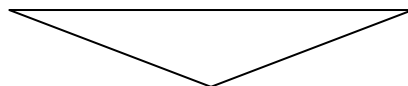
Sur le plan de la stratégie, le programme vise les objectifs stratégiques 3, 4 et 5 du PAM, et prend en considération les Engagements renforcés en faveur des femmes.

La conception du programme tient compte des enseignements tirés du précédent programme, ainsi que des recommandations des missions d'évaluation et d'examen préalable. La mise en œuvre des deux principales composantes se poursuivra: 1) appui nutritionnel et éducation nutritionnelle des mères, des enfants, des tuberculeux et des lépreux; et 2) promotion de la scolarisation régulière des filles. La composante 2 visera l'accès des filles à l'enseignement secondaire; elle est justifiée par le taux élevé d'abandons et contribuera à promouvoir l'émancipation sociale des femmes au Yémen.



Les activités cibleront 1 647 000 bénéficiaires, auxquels seront fournies des rations alimentaires à emporter. Le ciblage du nouveau programme a été facilité par les renseignements fournis en 2003 par le Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. Le budget total du PAM pour les activités de base est de l'ordre de 48 millions de dollars.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil entérine le projet de programme de pays Yémen 10435.0 (2007–2011) pour le Yémen (WFP/EB.A/2006/8/7/Rev.1), lequel requiert 96 256 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 40,0 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il autorise le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devra tenir compte des observations des membres du Conseil.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.



ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le Yémen fait partie des pays les moins développés et figure au 151^{ème} rang des 177 pays figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain pour 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Yémen est aussi l'un des pays les plus pauvres de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec un revenu national brut annuel estimé à 544 dollars. L'aide au développement outremer en 2004 s'est montée à 8 dollars par habitant, et devait essentiellement aller à l'éducation, à la santé, à la gouvernance et à la démocratisation, l'agriculture, les pêches et le secteur agroalimentaire recevant des ressources encore moindres¹.
2. La croissance démographique annuelle est de 3,02 pour cent, et la population, qui avoisine actuellement les 20 millions, devrait doubler d'ici à 2030. La croissance économique qui était de 4,6 pour cent en 2001 est tombée à 2,7 pour cent en 2004, ce qui est bien en deçà du taux de croissance moyenne de 5,6 visé dans le Plan de développement national pour 2000–2005. Plus de 35 pour cent de la population sont considérés comme sous-alimentés². Étant donné l'absence de changement au niveau de la distribution des revenus et de la croissance démographique, la croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait se maintenir à 5 pour cent par an pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.
3. Les progrès ont été lents et la stratégie pour la réduction de la pauvreté du Yémen pour 2003–2005 n'a pas répondu aux attentes³. Cela tient en partie au retard des réformes économiques, au déclin de la production pétrolière, à l'impact des politiques de réforme macroéconomique et aux déficits budgétaires. Les estimations indirectes de la pauvreté ont été de l'ordre de 40 pour cent en 2003, et de 45 pour cent pour la pauvreté rurale. Étant donné le lien avec la croissance démographique, on estime qu'en valeur absolue le nombre de pauvres sans revenus a augmenté de 3 pour cent. La proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale a, elle aussi, augmenté ainsi que la proportion de ceux qui vivent avec un pouvoir d'achat inférieur à l'équivalent d'un dollar par jour⁴.
4. D'après le Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV), pour l'année 2003, 43 pour cent des ménages (8,3 millions de personnes) étaient "généralement exposés à l'insécurité alimentaire" et 22 pour cent (4,3 millions de personnes) "vivaient dans l'insécurité alimentaire"⁵. La prévalence variait selon les gouvernorats et les zones écologiques de 27 pour cent à 86 pour cent.

¹ Les chiffres comparables pour l'Afrique subsaharienne et l'Égypte sont respectivement de 25 et de 36 dollars par habitant. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2004). "The poverty reduction strategy and food security in Yemen (current and prospective) as the key components of the socio-economic development plans".

² On compte seulement 17 autres pays dans lesquels 35 pour cent ou plus de la population souffrent de sous-alimentation. FAO. 2005. "The state of food insecurity in the world 2005".

³ République du Yémen. "Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2003–2005".

⁴ FAO, Rome, décembre 2005. "The State of Food Insecurity in the World 2005".

⁵ Esquisse de la Stratégie de la République du Yémen/FAO (pas de date). *Food insecurity in Yemen: Results of the 2003 FIVIMS Survey*, vol. I (Rapport principal) et vol. II (annexes). D'après le rapport, on entend par "insécurité alimentaire générale" le fait que les membres des ménages n'ont pu se permettre de manger ce qu'ils mangent normalement" au cours des 12 derniers mois, par "insécurité alimentaire avérée", le fait qu'un ou plusieurs membres ont sauté un repas dans la journée par manque de nourriture (insécurité moyenne) ou qu'un ou plusieurs membres n'ont pas mangé pendant une journée entière par manque de nourriture (insécurité grave).



Environ 8 pour cent de tous les ménages (1,5 million de personnes) sont considérés comme étant “exposés à l'insécurité alimentaire et à la famine”.

5. Le Yémen est l'un des quelques pays de la région où la malnutrition est un problème sérieux. L'enquête sur la santé familiale de 2003 a montré que la malnutrition chronique, mesurée par la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, était passée de 33,7 pour cent en 1983 à 53,1 pour cent en 2003⁶. Les données récentes indiquent des taux de malnutrition infantile (insuffisance pondérale) de 46 pour cent, parmi les plus élevés du monde, et de mortalité maternelle de 366 pour 100 000. L'enquête a trouvé un taux d'émaciation (poids pour la taille) de 12,5 pour cent. En outre, 60 pour cent de la population vivent dans des régions impaludées, où la prévalence du paludisme atteint 35 pour cent (en 2000). Les services de santé souffrent de sérieux problèmes systémiques tels que l'insuffisance de la couverture sanitaire, des effectifs et des services de suivi et d'information.
6. Le passage de la production d'aliments de base à des cultures de rapport commercialisables mais dépendantes de l'irrigation, combiné à une forte croissance démographique, s'est traduit par une diminution des disponibilités alimentaires depuis les années 70, époque à laquelle le Yémen était presque autosuffisant au niveau de sa production céréalière. Les terres arables ne représentent que 3 pour cent de la superficie du pays et les rendements à l'hectare sont les plus faibles de la région. Les pénuries chroniques d'eau et la stagnation de la production agricole, sauf en ce qui concerne la culture de rapport du *qat*⁷, ont de sérieuses répercussions sur la pauvreté dans les régions rurales où vivent plus de 70 pour cent de la population. Moins de 4 pour cent des ménages agricoles vivent de leur production et 18 pour cent dépendent de la vente de leurs produits agricoles pour se procurer des aliments. Environ 75 pour cent de la population tirent sa subsistance de l'agriculture, mais le secteur agricole représente seulement 15,5 pour cent du PIB.
7. L'accès aux aliments reste une préoccupation majeure: 80 pour cent des céréales alimentaires de base sont importés et la forte dépendance à l'égard des importations a peu de chances d'être corrigée⁸. Les augmentations des prix internationaux des produits de base et des coûts de fret érodent le pouvoir d'achat des ménages pauvres des régions rurales. Le retrait des subventions des carburants en juillet 2005 a aussi contribué à la hausse des prix; pour les produits alimentaires, l'augmentation, qui était en moyenne de 19 pour cent en 2004, a atteint 35 pour cent à la fin de 2005. Les mécanismes de protection sociale axés sur les distributions alimentaires qui ont été établis par le Gouvernement en 1996 dans le cadre de réformes d'ajustement structurel n'ont pas été mis en œuvre de manière adéquate et n'ont pas donné les résultats attendus⁹.

⁶ Ministère de la santé de la République du Yémen. 2003. Enquête sur la santé de la famille.

⁷ Le *qat* est une plante à feuilles persistantes contenant de la cathinone, qui a des effets de type amphétaminique. Une consommation excessive peut créer une dépendance. République du Yémen/FAO. 2005. *Mid-Term Sustainable Development Plan for Agriculture, Food Security and Poverty Reduction Based on the MDGs 2006-2010*.

⁸ FAO. 2005. *Food Crops and Shortages: Global Information and Early Warning System on Food and Agriculture*. Les besoins en importations de blé, riz et autres céréales ont été estimés à 2,4 millions de tonnes en 2005, à l'exclusion des volumes réexportés.

⁹ Le Fonds de protection sociale a été créé en 1996 pour compenser le retrait des subventions dont bénéficiaient certains produits alimentaires de base, mais le programme a été peu efficace du fait de la mauvaise administration et de la médiocrité des mécanismes de ciblage, comme il a été indiqué dans le rapport sur le programme de sécurité alimentaire semestriel pour le Yémen établi par l'Union européenne.



8. La production et la consommation de *qat* ont des répercussions graves. L'enquête sur la santé familiale de 2003 indique que 42 pour cent de la population âgés de 10 ans et plus mâchent du *qat*; 25 pour cent, des hommes surtout, quotidiennement. L'argent est dépensé en *qat* au détriment de la consommation alimentaire et la consommation de *qat* altère la capacité d'absorption des nutriments de l'organisme.
9. Les taux bruts d'inscription dans l'enseignement primaire, qui couvre les classes 1 à 9, sont passés de 58 pour cent en 1997–1998 à 66,5 pour cent en 2003–2004. Cependant, compte tenu de la croissance démographique rapide, le nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés n'a pas diminué notablement. Malgré une certaine réduction de l'écart entre filles et garçons, les taux bruts d'inscription ont été de 51 pour cent pour les filles et de 80 pour cent pour les garçons en 2003. En 2004, les données sur les inscriptions au niveau secondaire indiquaient un taux de 31 pour cent pour les filles et de 69 pour cent pour les garçons. L'écart entre garçons et filles est l'un des plus importants de la région: les taux d'analphabétisme sont de 72 pour cent pour les filles contre 31 pour cent pour les garçons. En raison de la topographie difficile du pays, les écarts ventilés par sexe sont très divergents. Le recrutement d'enseignantes pose des problèmes du fait que les jeunes femmes ne sont pas autorisées à se déplacer loin de chez elles. La mobilité des enseignants pose moins de problèmes, mais le salaire est insuffisant pour couvrir le loyer, l'alimentation et les transports.
10. L'évaluation des besoins à couvrir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement indique que le pays a peu de chances de parvenir à atteindre ces objectifs d'ici à 2015, sauf peut-être pour l'enseignement primaire universel. L'objectif 3 est particulièrement menacé¹⁰. Les coûts d'opportunité, le nombre limité d'enseignantes dans les régions rurales, les longues distances à parcourir pour se rendre à l'école dans les régions reculées et montagneuses, les attitudes traditionnelles à l'égard de l'éducation des filles et les mariages précoces constituent autant d'obstacles à l'éducation des filles. Les femmes ne possèdent généralement ni qualifications, ni capitaux, ce qui leur enlève toute possibilité de gagner un revenu et d'accéder aux marchés. C'est ce que montre le niveau très bas de l'indicateur de développement pour les femmes, qui place le Yémen au 121^{ème} rang des 140 pays recensés¹¹.

ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

11. Le programme de pays en cours pour 2002–2007 cible les adolescentes, les femmes et les enfants. Il est axé sur les priorités stratégiques de l'amélioration nutritionnelle et sanitaire des mères et des enfants visés; à cet effet, il prévoit une augmentation de la consommation alimentaire, une amélioration des pratiques nutritionnelles et sanitaires et la recherche de l'égalité entre garçons et filles concernant l'accès à l'éducation, ce qui suppose l'augmentation des inscriptions, la régularité de la scolarité et la diminution des taux d'abandon des filles. Une troisième activité — amélioration des moyens de subsistance des femmes rurales ciblées et de leur famille par la création d'actifs et augmentation des revenus par la promotion de microentreprises appartenant aux femmes et gérées par elles — n'a pas été exécutée faute de partenaire d'exécution. L'extension des activités complémentaires à d'autres secteurs n'a pu être réalisée, par manque de ressources.

¹⁰ Ministère de la planification et de la coopération internationale de la République du Yémen. 2005. *Millennium Development Goals: Progress Report Yemen*.

¹¹ Rapport sur le développement humain du PNUD, 2005.



12. L'évaluation du programme en cours effectuée en novembre/décembre 2005 a conclu que les objectifs étaient conformes à la politique du PAM en faveur du développement, aux Engagements renforcés en faveur des femmes, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement national du Yémen. Il a été établi que la distribution de rations avait à court terme un effet positif sur la sécurité alimentaire des ménages, tandis que l'effet sur l'équité entre garçons et filles en matière de scolarisation dépassait les attentes. Cela est particulièrement évident si l'on compare les taux de scolarisation des filles dans les écoles qui bénéficient de l'aide du PAM et dans les autres.
13. Malgré ses points forts évidents, des problèmes et des difficultés ont gêné la mise en œuvre du programme. Parmi les buts qui n'ont pas été atteints figurent la conduite d'une enquête nutritionnelle de référence, la fourniture d'une aide alimentaire à toutes les bénéficiaires potentielles du programme de santé maternelle et infantile (SMI), la création d'une synergie avec d'autres organisations des Nations Unies, et l'établissement d'un plan visant à accroître le rôle du personnel de contrepartie national dans la gestion logistique et à lui assurer une formation améliorant son potentiel. Il reste aussi à instaurer la mesure systématique des résultats à moyen terme du programme.
14. Au niveau de la planification du programme et d'un certain nombre d'activités, l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) ont été utilisées avec succès pour le ciblage par secteur et l'établissement d'une série de critères de sélection des centres de santé et des écoles. La mise en œuvre du programme pour 2002-2007 a marqué un progrès important par rapport au programme précédent (1997-2001) pour ce qui est du ciblage par secteur. Les progrès sont également évidents en ce qui concerne le bon acheminement des produits des ports aux sites de distribution, l'adéquation des mécanismes de distribution alimentaire et l'efficacité du système de suivi.
15. Le recours accru aux achats locaux a permis d'obtenir les produits nécessaires dans des conditions avantageuses et de réagir quand la qualité laissait à désirer sans désorganiser le marché. Il n'y a pas de différence importante entre les coûts pour le PAM et la valeur marchande du blé et de l'huile au Yémen: la valeur alpha est relativement élevée, les prix des aliments de base sur le marché local étant comparables aux prix du marché mondial. Les achats locaux ne devraient pas avoir d'effets adverses sur la production ou sur les marchés locaux. La valeur alpha du mélange blé-soja ne peut être calculée, le produit n'étant pas disponible au Yémen.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

16. Le but du programme pour 2007-2011 est de réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'écart entre garçons et filles sur le plan de l'éducation. La stratégie vise six des huit objectifs du Millénaire pour le développement et met l'accent sur la problématique hommes-femmes, qui appelle des mesures interdisciplinaires¹². La stratégie est alignée sur les politiques et priorités gouvernementales en matière d'éducation et de nutrition, en particulier sur les objectifs du Plan de développement national 2006-2010, du Bilan commun de pays (BCP) de 2005 pour le Yémen, et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006.

¹² OMD 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim); OMD 2 (assurer l'éducation primaire pour tous); OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes); OMD 4 (réduire la mortalité infantile); OMD 5 (améliorer la santé maternelle); et OMD 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).



17. Étant donné la pauvreté du Yémen, les indicateurs macroéconomiques liés à l'insécurité alimentaire et l'impact limité des mesures de protection sociale axées sur les distributions alimentaires prises par le Gouvernement dans le cadre des réformes d'ajustement structurel, l'aide alimentaire du PAM est appelée à jouer un rôle important dans le pays.
18. La stratégie du programme vise les objectifs stratégiques (OS) 3, 4 et 5.
19. L'objectif est de renforcer les résultats relatifs à la problématique hommes-femmes par une synergie interne. Il faudra redoubler d'efforts pour mesurer les résultats à moyen terme, en tenant compte des liens avec les objectifs stratégiques du PAM et les Engagements renforcés en faveur des femmes.
20. Le programme vise à atteindre les résultats à moyen terme suivants:
 - Réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ciblés (OS 3);
 - Réduction de la malnutrition chez les femmes enceintes et les mères allaitantes (OS 3) (Engagements I.1, I.2, I.3);
 - Amélioration de l'état de santé des bénéficiaires ciblés par les programmes de lutte contre la tuberculose et la lèpre (OS 3);
 - Renforcement de la capacité des contreparties gouvernementales chargées de suivre et de faire rapport sur les indicateurs de résultats des centres de SMI aidés par le PAM (OS 5) (Engagements VI.3, VI.4);
 - Augmentation des inscriptions de filles dans les écoles aidées par le PAM (OS 4) (Engagements II.1, II.2, II.3);
 - Augmentation du pourcentage de filles diplômées d'écoles secondaires (OS 4) (Engagement II.3);
 - Réduction de la disparité entre garçons et filles dans les écoles primaires et secondaires aidées par le PAM (OS 4) (Engagements II.1, II.3; VI.3, VI.4); et
 - Renforcement de la capacité des contreparties gouvernementales chargées de suivre et de faire rapport sur les indicateurs de résultats établis pour les programmes alimentaires scolaires aidés par le PAM (OS5) (Engagement VI.1).
21. Le programme aura deux composantes essentielles auxquelles seront allouées respectivement 30 et 70 pour cent des ressources: (i) appui nutritionnel et éducation nutritionnelle des mères, des enfants et d'autres groupes vulnérables; et (ii) promotion de la scolarisation régulière des filles à tous les niveaux.
22. Le ciblage a été facilité par le SICIAV de 2003 pour le Yémen¹³. Les variables liées à "l'insécurité alimentaire associée à la faim" et les variables liées au nombre de groupes d'aliments consommés par les ménages faisant l'objet de l'enquête ont servi à identifier les districts prioritaires pour le ciblage géographique (Phase 1)¹⁴. Le ciblage a ensuite été affiné par analyse des indicateurs par secteur liés à l'éducation et à la nutrition (Phase 2). Les indicateurs de l'écart entre garçons et filles au niveau de la scolarisation, des taux

¹³ Le SICIAV a été établi sur la base d'un échantillon représentatif au plan national couvrant 112 226 ménages dans 20 gouvernorats et 288 districts.

¹⁴ L'analyse du nombre de groupes d'aliments (comme dans l'étude du SICIAV) a de nombreux points communs avec l'indicateur de la diversité alimentaire couramment utilisé par le PAM. La combinaison de la concentration de l'insécurité alimentaire et des groupes d'aliments constitue un indicateur supplétif plus affiné qui permet d'estimer la composante accès aux aliments de l'insécurité alimentaire.



d'inscription bruts par district et des taux d'abandon ont été examinés, et l'on a analysé les indicateurs nutritionnels liés aux taux de retard de croissance, d'insuffisance pondérale à la naissance, de mortalité infantile et de mortalité maternelle. Les données ont été regroupées par district, ce qui a permis d'identifier les secteurs géographiques où la prévalence des indicateurs est la plus élevée. Le stade final (Phase 3) de l'analyse alignera les secteurs ciblés sur la faisabilité opérationnelle, la capacité des contreparties, les conditions de sécurité et l'accès matériel aussi bien que la disponibilité des ressources¹⁵.

23. L'annexe IV fournit une carte des districts où règne une grave insécurité alimentaire (concentrations fortes à très fortes), ce qui donne une indication des zones où pourraient être menées les opérations du PAM au cours du programme 2007–2011.

Principales composantes du Programme

⇒ *Composante 1: Appui nutritionnel des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables*

24. La composante 1 a pour objectif de contribuer à améliorer la santé et l'état nutritionnel des bénéficiaires ciblés. L'aide alimentaire du PAM apporte un complément nutritionnel aux enfants de moins de 5 ans¹⁶, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes souffrant de malnutrition. Elle les incite à se rendre régulièrement dans les centres de soins de santé offrant des services de SMI, et représente un important transfert de revenus.
25. La composition de la ration alimentaire des ménages fournie aux femmes enceintes et aux mères allaitantes a été révisée pour inclure 1 kg de farine de blé enrichie en fer et en acide folique, 40 g d'huile enrichie en vitamine A et 40 g de sucre par jour¹⁷. En bénéficient toutes les femmes qui souffrent de malnutrition pendant leur grossesse et pendant les six mois suivant l'accouchement, les critères de sélection étant le tour du bras et l'indice de masse corporelle (IMC)¹⁸. Le critère de sélection pour les enfants de 5 ans est le poids par rapport à l'âge sur la base des diagrammes de suivi de la croissance; les enfants cessent de recevoir une aide nutritionnelle dès lors qu'ils ne satisfont plus aux critères d'éligibilité pendant trois mois d'affilée. La ration alimentaire prévue dans le cas des enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition comporte 416 g de mélange blé-soja enrichi, 40 g d'huile enrichie et 20 g de sucre par jour¹⁹ pendant neuf mois. Les rations, distribuées chaque mois, sont composées de produits déshydratés à emporter à la maison²⁰ et calculées pour tenir compte des besoins énergétiques, en protéines, en matières grasses et en micronutriments de la mère et de l'enfant souffrant de malnutrition.

¹⁵ L'analyse préliminaire sera affinée et finalisée lors des discussions visant à établir le plan des opérations qui auront lieu avec les contreparties gouvernementales.

¹⁶ Il est important de couvrir cette tranche d'âge en raison du nombre élevé d'enfants victimes d'un retard de croissance et d'une insuffisance pondérale. La recommandation formulée par la mission d'évaluation selon laquelle le ciblage devait se limiter aux enfants âgés de moins de 2 ans a été critiquée dans le rapport sur l'examen préalable.

¹⁷ Voir annexe I-B.

¹⁸ Le tour du bras et l'indice de masse corporelle sont des mesures standard internationales de la malnutrition chez les femmes enceintes et les mères allaitantes, qui n'ont pas été utilisées précédemment dans les activités nutritionnelles appuyées par le PAM au Yémen.

¹⁹ Voir annexe I-B.

²⁰ Les ménages du Yémen comptent généralement sept membres.



26. L'éducation sanitaire et nutritionnelle prévue au titre de la composante 1 sera renforcée conformément aux recommandations des missions d'évaluation et d'examen préalable. Le PAM et le Fonds de Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) assureront la formation du personnel des centres de santé pour qu'il soit à même d'assurer l'éducation nutritionnelle des bénéficiaires des services de santé maternelle et infantile et leur apprendre notamment à utiliser de la manière appropriée les rations de blé-soja enrichies. Le personnel de santé sera encouragé à assurer l'éducation nutritionnelle de base des élèves des classes 5 à 9. L'amélioration des pratiques nutritionnelles aidera à réduire le risque de retard de croissance et ses effets pervers sur le développement mental des enfants ainsi que les carences nutritionnelles dues à la consommation de *qat*.
27. Malgré les efforts considérables consentis pour diminuer les taux de défaillance et améliorer les taux de guérison des tuberculeux traités en ambulatoire dans les interventions appuyées par le PAM, on craint une augmentation de la prévalence de la maladie. Le programme national de lutte contre la lèpre a réussi à éradiquer la maladie, conformément à l'indicateur fixé par l'Organisation mondiale de la santé à moins de 1 cas pour 10 000 habitants. Il faut néanmoins poursuivre les efforts aux niveaux infranationaux et diminuer le pourcentage d'invalidité dans les cas nouveaux par le dépistage précoce et le maintien du traitement. Les effets débilissants de la lèpre et de la tuberculose et l'opprobre suscité par ces deux maladies permettent difficilement aux malades de gagner leur vie ou de garder leur emploi.
28. La ration de 1 kg de farine de blé enrichie, de 40 g d'huile enrichie et de 40 g de sucre par personne/jour sera maintenue pendant huit mois dans le cas des tuberculeux et pendant une année dans celui des lépreux. Elle les aidera à suivre intégralement le traitement essentiel à la guérison et constituera un transfert de revenus destiné à améliorer leur qualité de vie.
29. Le transfert de revenu en faveur des femmes enceintes et allaitantes se monte à 4,7 dollars par mois²¹. La valeur de la ration alimentaire représente 10 pour cent du revenu mensuel moyen, qui est de 45,33 dollars. Pour les tuberculeux et les lépreux, le transfert de revenu mensuel s'élève à 7,8 dollars, soit 17 pour cent du revenu mensuel moyen. La composante 1 bénéficiera chaque année à 24 130 femmes enceintes, 12 600 mères allaitantes, 9 800 enfants de moins de cinq ans, 1 280 tuberculeux et 450 lépreux (voir annexe I-A). L'annexe I-B présente un aperçu de la composition des produits et des rations alimentaires destinés aux bénéficiaires de la composante 1.

⇒ *Composante 2: Promotion de la scolarisation des filles et de leur maintien à l'école jusqu'au terme de la scolarité*

30. La composante 2 a pour but de réduire l'écart entre garçons et filles au plan de l'éducation. On recourra à des incitations alimentaires pour encourager les familles à inscrire et à maintenir leurs filles dans les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire. L'élargissement de la composante du programme et le ciblage des filles dans l'enseignement secondaire sont justifiés par les taux élevés d'abandon après la classe 9 et ont pour but d'appuyer la démarginalisation des femmes conformément aux Engagements renforcés en faveur des femmes.

²¹ Un dollar E.U. = 196 YER (mai 2006).



31. La ration alimentaire constituera aussi un appréciable transfert de revenu au profit des bénéficiaires, notamment dans le cas du ménage ciblé moyen comptant plus d'une fille inscrite dans les écoles aidées par le PAM.
32. Dans le cadre du programme déjà en place, chaque fille scolarisée reçoit une ration à emporter à la maison de 416 g de blé et de 22,5 g d'huile par jour. Trois distributions par année scolaire représentent 150 kg de blé et 8,1 kg d'huile par personne, distribués à condition que les absences non excusées ne dépassent pas dans l'année 20 pour cent des jours scolaires. Les mêmes conditions régiront les distributions de rations dans le nouveau programme.
33. La composante 2 aura également pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement. Les efforts porteront notamment sur les points suivants: taux élevés d'abandon et d'échec scolaire/redoublement, classes surchargées, manque et sous-qualification des enseignants, notamment des femmes, et inadéquation de l'infrastructure scolaire. La méthode adoptée dans le cadre de ce programme consiste à suivre et à enregistrer les taux d'abandon et d'échec/redoublement des garçons dans toutes les classes afin que l'augmentation du taux d'inscription des filles reflète bien la diminution de l'écart entre garçons et filles. Le PAM et ses partenaires feront pression auprès des contreparties nationales pour qu'elles fassent en sorte d'atteindre ces objectifs dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de l'éducation.
34. L'établissement d'associations parents/enseignants va dans le sens de la stratégie établie par le Ministère de l'éducation. La composante 2 développera cette stratégie pour encourager la participation active des associations de parents/enseignants au suivi des distributions alimentaires, la mobilisation des communautés en faveur de l'éducation des filles jusqu'au niveau secondaire, et l'aide en nature aux enseignants recrutés dans d'autres régions. Il faudra notamment promouvoir la participation des femmes aux associations parents/enseignants dans l'optique de la démarginalisation des femmes rurales.
35. Le transfert de revenus aux ménages bénéficiaires se monte à 16 dollars par ration, ou 48 dollars pour les neuf mois de l'année scolaire, ce qui représente 9 pour cent du revenu mensuel moyen par habitant. L'annexe I-A indique le nombre de bénéficiaires de la composante 2, qui cible chaque année 95 600 écolières dans les districts retenus. L'annexe I-B fournit un aperçu de la composition des produits et des rations alimentaires destinées aux bénéficiaires de la composante 2.
36. La stratégie de mise en oeuvre sera revue. On étudiera la possibilité d'établir une unité de gestion du programme au Ministère de la planification et de la coopération internationale afin d'unifier les moyens de communication et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé.
37. La maîtrise du programme devant revenir aux autorités nationales, il faudra renforcer les capacités du personnel de contrepartie afin qu'il soit en mesure de gérer, de suivre les interventions appuyées par le PAM et d'établir les rapports nécessaires. Dans le cadre du renforcement institutionnel, on favorisera systématiquement les échanges d'informations entre les gouvernorats et le niveau central et l'on veillera à ce que les données soient prises en compte et traitées de la manière appropriée pour permettre la mesure des résultats voulus; ces dispositions vont également dans le sens de la décentralisation, en renforçant le potentiel des gouvernorats et à terme des districts. Le renforcement du potentiel des contreparties pour ce qui concerne la mise en oeuvre du programme, le suivi de la problématique hommes/femmes et les comptes rendus est lié à l'indicateur de résultats du PNUAD, qui a pour but d'améliorer la transparence et la responsabilité financière des institutions publiques dans le cadre de la promotion d'une bonne gouvernance.



38. Le PAM est membre de l'équipe de pays des Nations Unies et du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il est partie à la Déclaration de partenariat pour la stratégie de développement de l'éducation de base entre le gouvernement yéménite et les donateurs —Allemagne, Pays-Bas, Royaume Uni, UNICEF et Banque mondiale. Il cherchera à créer une synergie en renforçant ses partenariats avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour appuyer la planification et la mise en œuvre systématiques d'activités conjointes et complémentaires, notamment le déparasitage, ainsi que des interventions essentielles en faveur de la santé et de l'éducation, en particulier la formation d'enseignantes. Le PAM fera appel au système de surveillance sanitaire actuellement mis en place dans certains centres de santé avec l'appui de l'OMS. Il collaborera aussi avec la FAO sur les questions liées à l'analyse de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires et les marchés. La stratégie du PNUAD propose d'autres possibilités de collaboration et de partenariat.
39. Vu la topographie difficile du pays, l'infrastructure insuffisante et les contraintes de sécurité, il faut prévoir une capacité logistique importante pour assurer la continuité des livraisons aux bénéficiaires, y compris dans les régions reculées. Le PAM continuera d'assurer le transport des ports aux entrepôts, au niveau central et à celui des gouvernorats, et gèrera conjointement le transport secondaire aux sites de distribution. Les capacités des contreparties seront renforcées et leur participation aux opérations portuaires et au transport primaire sera progressivement accrue. Une formation complémentaire sera assurée notamment au niveau des gouvernorats et des districts, et la réfection de l'infrastructure et de l'équipement d'entreposage sera assurée. Étant donné les contraintes budgétaires du Gouvernement, le PAM continuera de prendre en charge les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM).
40. Le PAM aidera à étudier la viabilité des mesures d'enrichissement de la farine de blé et de l'huile et d'iodation du sel et appuiera les efforts consentis pour assurer une disponibilité quasiment universelle des produits enrichis. Il appuiera financièrement le renforcement des capacités et de l'éducation sanitaire et nutritionnelle, y compris la sensibilisation au VIH/sida dans les centres de santé, en liaison avec les partenaires des Nations Unies et le programme national de lutte contre le VIH/sida.
41. La crainte que le Yémen ne puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement rend difficile la formulation d'une stratégie de retrait réaliste. Au cours de la période 2007–2011, le suivi de la sécurité alimentaire et les mises à jour de l'ACV viseront à établir une stratégie de transition donnant la priorité aux secteurs ruraux considérés comme les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire sur la base de critères de sélection par secteur actualisés.

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

42. Pour accélérer la mise en œuvre du programme en 2007, certaines activités commenceront dès la phase de démarrage en 2006. Sur la base des recommandations du rapport sur l'examen préalable, le PAM établira des résumés des composantes du programme de base, spécifiant les indicateurs de résultats, les dispositions relatives au suivi et à l'établissement des rapports et les engagements concernant l'aide alimentaire et en espèces. Les résumés seront soumis au Comité consultatif des programmes, puis approuvés par le directeur du bureau de pays après consultation avec le bureau régional. Le Comité consultatif sera présidé par le Ministère de la planification et de la coopération internationale et par le PAM et comprendra des représentants du Ministère de la santé



publique et de la population, du Ministère de l'éducation, des organisations des Nations Unies avec lesquelles le PAM a établi des partenariats, et du Comité national des femmes.

43. Une évaluation extérieure à mi-parcours sera effectuée en 2009; son mandat sera établi conjointement par les contreparties et les partenaires. Elle portera sur les réalisations du programme mesurées selon les critères retenus dans la matrice des résultats.
44. Le renforcement des mesures de suivi a permis d'améliorer notablement la gestion de l'aide alimentaire et la logistique. Le BCP et le PNUAD mettent fortement l'accent sur l'amélioration de la gouvernance, ce qui est révélateur des problèmes rencontrés au niveau de la responsabilité financière. Le bureau de pays tiendra compte de ces préoccupations lors de la mise en œuvre et du suivi du programme
45. Il faudra assurer le transfert progressif de la responsabilité des transports au Gouvernement. Les modalités logistiques seront revues et la gestion de la filière d'approvisionnement sera assurée par un service du Gouvernement central. Au titre du renforcement des capacités, il faudra prévoir des cours de formation pour le personnel de contrepartie chargé des entrepôts, de la fumigation des installations de stockage des aliments dans les centres de santé, ou encore des opérations portuaires, de l'établissement des contrats de transport et du suivi des produits. La remise en état des entrepôts et de l'équipement sera assurée au niveau des gouvernorats. Des membres choisis du personnel de contrepartie participeront aux visites effectuées à titre d'échange sur les lieux d'autres projets du PAM dans la région.
46. Le renforcement de la gestion de la filière d'approvisionnement est essentiel pour la mise en œuvre du programme et des principales activités. Les arrivées de l'aide alimentaire seront échelonnées de manière à assurer les livraisons en temps opportun et à optimiser le niveau des stocks. Des stocks minimum seront maintenus pour les imprévus et couvriront les besoins pour un mois.
47. Les achats locaux de produits alimentaires, qui font concurrence aux livraisons de l'étranger, seront maintenus; ils permettent des gains d'efficacité du fait qu'ils sont rapides, à l'abri des ruptures d'approvisionnement, de qualité, d'un coût avantageux en raison de la livraison directe aux entrepôts des gouvernorats; ils appuient en outre la planification d'urgence. La valeur alpha est favorable aux achats locaux de blé (0,94) et d'huile végétale (0,88).
48. La capacité du bureau de pays sera renforcée concernant les points suivants: i) promotion de la valeur ajoutée créée par la synergie entre les activités du programme; ii) mesure et notation des résultats à court et à moyen terme; iii) primauté de la gestion axée sur les résultats; et iv) formulation de stratégies d'urgence, de transition et de plaidoyer. Le PAM effectuera une enquête de référence sur la nutrition dans la phase de démarrage, renforcera le suivi de la sécurité alimentaire et affinera le profil communautaire par le recueil de données sur la consommation de *qat* parmi les bénéficiaires. Il perfectionnera la stratégie de transition et les matrices de suivi et d'évaluation des activités de base afin d'établir des synergies entre les activités du programme. Une stratégie d'urgence s'appuyant sur l'analyse de la vulnérabilité permettra de pallier la pénurie de ressources. Un stock minimal d'un mois sera maintenu au niveau central pour chacune des deux composantes du programme.
49. On établira une matrice de gestion couvrant toutes les activités et l'on mesurera les résultats en fonction des critères de la matrice, ce qui permettra d'affiner le ciblage sectoriel et de mettre régulièrement à jour les informations sur la base des données fournies par l'ACV. La matrice constituera l'outil de gestion; le personnel sera affecté à des groupes



de districts dans lesquels seront mises en œuvre les différentes composantes du programme. Au niveau de chaque secteur, des coordonnateurs seront chargés de l'éducation et de la santé, ou bien de la problématique hommes-femmes; ce dispositif encouragera les liaisons horizontales et la synergie entre les principales composantes du programme.



ANNEXE I-A

VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMPOSANTE ET RÉPARTITION DES VIVRES				
Composante	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par composante (%)	Nombre de bénéficiaires hommes/femmes/total	Pourcentage de femmes bénéficiaires
Composante 1—Appui nutritionnel des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables				
	20 684	30	Hommes: 30 450 Femmes: 90 200 Total: 120 650	75
Composante 2—promotion de la scolarisation régulière des filles				
	75 572	70	Hommes: 0 Femmes: 114 600 Total: 114 600	100
Total pour le programme de pays	96 256	100	Hommes: 30 450 Femmes: 204 800 Total: 235 250	87



ANNEXE I-B

TYPE DE PRODUITS ET TAILLE DES RATIONS			
Composante	Type de produit alimentaire	Taille des rations (ménage/jour pendant 365 jours)	Fréquence des distributions
Composante 1—Appui nutritionnel des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables			
Femmes enceintes et mères allaitantes	Farine de blé enrichie	1 000 g	6 mois
	Huile enrichie	40 g	
	Sucre	40 g	
Enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition	Mélange blé-soja	416 g	9 mois
	Huile enrichie	40 g	
	Sucre	20 g	
Tuberculeux et lépreux	Farine de blé enrichie	1 000 g	8 mois (tuberculose)
	Huile enrichie	40 g	
	Sucre	40 g	12 mois (lèpre)
Composante 2—promotion de la scolarisation régulière des filles			
Éducation des filles	Blé	416 g	3 fois /an
	Huile enrichie	22,5 g	





**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
<p>PNUAD YÉMEN</p> <p>1. amélioration des sources de données, des systèmes statistiques, des procédures et capacités de suivi et d'évaluation, afin de fournir promptement des données ventilées par sexe, des liens organiques étant établis avec la planification et la mise en œuvre des projets de développement.</p>	<p>PNUAD YÉMEN</p> <p>Données ventilées par sexe sur:</p> <p>1.1 les taux d'inscription dans les écoles appuyées par le PAM</p> <p>1.2 le taux d'alphabétisation des femmes</p> <p>1.3 le taux d'emploi des femmes</p>		
<p>2. amélioration de la productivité des petites entreprises et des ménages ruraux et de l'accès aux aliments des ménages exposés à l'insécurité alimentaire par un accès équitable et durable à des ressources et services adaptés aux micro/ petites/moyennes entreprises.</p>	<p>2.1 Rapport annuel sur l'agriculture et les récoltes (Ministère de l'agriculture)</p> <p>2.2 Réduction des ménages exposés à l'insécurité alimentaire à moins de 21 pour cent.</p> <p>2.3 Rapport sur la sécurité alimentaire</p> <p>2.4 Études du PAM: SICIAV et ACV</p>		
<p>3. La stratégie nationale en matière de démographie et de santé de la reproduction a été améliorée, intégrée et rendue opérationnelle dans un Plan de développement quinquennal et dans tous les plans sectoriels et locaux pour aligner la croissance démographique sur les options de développement et a révélé les préférences des femmes en tant qu'actrices principales dans la reproduction humaine.</p>	<p>3.1 Existence d'un cadre législatif assurant l'application de la stratégie</p>		
<p>4. Amélioration et mise en œuvre de systèmes nationaux d'information fournissant des données fiables et ventilées dans le domaine social, à l'appui de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des interventions contre la pauvreté.</p>	<p>4.1 Qualité et nombre de rapports à l'échelle infranationale sur la santé, la démographie et l'éducation</p> <p>4.2 Nombre d'enquêtes sur les ménages couvrant des indicateurs sociaux ventilés au niveau voulu</p>		

**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
5. amélioration de la capacité de toutes les institutions publiques et des descriptifs de stratégie de pays d'exécuter, de suivre et d'évaluer les composantes santé de la reproduction et planification familiale.	5.1 Nombre d'accouchements suivis par une personne qualifiée 5.2 Nombre de sages-femmes en fonctions		
6. Amélioration de la couverture, de l'information, de la demande et du suivi de services de vaccination et de nutrition axés sur la communauté, notamment dans les districts exposés à l'insécurité alimentaire et à faible couverture vaccinale.	6.1 Nombre de personnes fréquentant les centres de SMI 6.2 Nombre de femmes enceintes inscrites dans les centres de santé 6.3 Nombre de mères allaitantes fréquentant les centres de SMI 6.4 Nombre d'enfants de moins de 5 ans fréquentant les centres de SMI		
7. Renforcement de l'appui national et local à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'éducation élémentaire afin d'augmenter la scolarisation, en axant les efforts sur la réduction de l'écart entre garçons et filles, en améliorant la qualité et en renforçant la gouvernance à tous les niveaux pour assurer une utilisation optimale des ressources.	7.1 Nombre d'enseignantes recrutées et formées 7.2 Disparité entre garçons et filles dans les écoles ciblées 7.3 Augmentation de la scolarisation des filles 7.4 Notes obtenues par les élèves dans les tests de contrôle 7.5 Taux bruts de scolarisation des filles et des garçons		
8. Développement de la capacité des ministères d'appliquer, d'évaluer et de suivre des budgets différenciés par sexe.	8.1 Nombre de ministères utilisant une budgétisation différenciée par sexe		
9. Mobilisation des médias et des jeunes, entre autres, pour changer les perceptions des rôles des hommes et des femmes.	9.1 Nombre de programmes de radio/TV consacrés à la problématique hommes/femmes.		



**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
Résultats à moyen terme	Indicateurs de résultats		
Composante 1—Appui nutritionnel des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables			
Résultat à moyen terme 1.1: Réduction du niveau de malnutrition des enfants de moins de 5 ans (OS3) (Engagement.1)	<p>1.1.1: Prévalence de la malnutrition chez les moins de 5 ans ciblés, évaluée par la taille, le poids et l'âge, ventilée par sexe dans les centres de SMI aidés par le PAM (<i>valeur cible</i>: diminution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants d'au moins 5 pour cent)</p> <p>1.1.2: Nombre et pourcentage de filles et de garçons de moins de 5 ans souffrant de malnutrition modérée et grave</p> <p>1.1.3: Nombre et pourcentage de filles et de garçons de moins de 5 ans passant de la zone rouge à la zone verte de la courbe nutritionnelle</p> <p>1.1.4: Nombre et pourcentage de filles et de garçons de moins de 5 ans qui n'atteignent pas le poids correspondant à leur âge</p> <p>1.1.5: Nombre de personnes qui n'ont plus besoin de l'aide alimentaire fournie par le PAM dans le cadre de son programme SMI (taux calculé en utilisant le nombre de personnes n'ayant plus besoin de l'aide par rapport au total de personnes inscrites par sexe et par groupe cible)</p>	<p>Faible capacité des centres de soins</p> <p>Inadéquation des données réunies aux fins de la planification et du suivi</p> <p>Absence d'eau salubre et de mesures d'assainissement</p> <p>Mobilisation adéquate des ressources</p> <p>Disponibilité de fournitures scolaires et de matériel pédagogique</p> <p>Les connaissances acquises par les bénéficiaires entraînent un changement effectif d'attitude</p>	
Résultat à moyen terme 1.2: Réduction de la malnutrition des femmes enceintes et des mères allaitantes (OS3) (Engagements 1.1; 1.2; 1.3)	<p>1.2.1: Prévalence de la malnutrition chez les femmes enceintes et les mères allaitantes, évaluée par le tour du bras et l'indice de masse corporelle et/ou l'insuffisance pondérale à la naissance dans les centres de SMI aidés par le PAM</p> <p>1.2.2: Pourcentage de nouveau-nés (pesés dans les dix jours suivant la naissance) pesant moins de 2,5 kg</p>		



**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
Résultat à moyen terme 1.3: Amélioration de l'état de santé des bénéficiaires ciblés dans les programmes de lutte contre la tuberculose et la lèpre (OS3)	1.3.1: Augmentation du taux de traitement des cas de tuberculose et de lèpre (taux de défaillance et de guérison)		
Résultat à moyen terme 1.4: Amélioration de l'état de santé des mères et des enfants ciblés par le programme de déparasitage	1.4.1: Augmentation du taux de traitement des mères et des enfants ciblés par le programme de déparasitage		
Résultat à moyen terme 1.5: Amélioration de la capacité des contreparties gouvernementales de suivre et de faire rapport sur les indicateurs des résultats à moyen terme pour les centres de SMI et de lutte contre la tuberculose et la lèpre aidés par le PAM (OS5) (Engagements VI. 3, VI. 4)	1.5.1: Amélioration de la qualité du suivi et des rapports des contreparties sur les résultats à moyen terme en liaison avec le suivi des résultats au PAM		
Composante 2—Promotion de la scolarisation et de l'assiduité des filles à tous les niveaux			
Résultat à moyen terme 2.1: Augmentation de la scolarisation des filles dans les écoles aidées par le PAM (OS4) (Engagements II.1, II.2, II.3)	<p>2.1.1: Nombre de filles et de garçons inscrits dans les écoles primaires et secondaires aidées par le PAM (<i>Cible</i>: Augmentation de 10 pour cent du taux d'inscription des filles)</p> <p>2.1.2: Pourcentage de filles et de garçons d'âge scolaire inscrits dans les écoles primaires et secondaires aidées par le PAM (<i>Cible</i>: Augmentation de 10 pour cent du taux d'inscription des filles)</p> <p>2.1.3: Scolarisation au niveau national: pourcentage de filles et de garçons d'âge scolaire inscrits dans les écoles primaires et secondaires.</p>	<p>L'alimentation scolaire n'est pas associée à une amélioration de la qualité de l'enseignement</p> <p>Les normes de la communauté concernant l'éducation des filles affectent la durabilité des résultats</p> <p>Les contreparties fournissent les moyens de faire face à l'augmentation des inscriptions de filles</p> <p>La communauté et les associations de parents-enseignants appuient activement l'éducation des filles à tous les niveaux</p>	





**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
Résultat à moyen terme 2.2: Pourcentage accru de filles sortant des écoles secondaires (OS4) (Engagement II.3)	2.2.1: Nombre et pourcentage de filles et de garçons ayant accompli avec succès le cycle d'études secondaires dans les écoles aidées par le PAM (Cible: augmentation de 5 pour cent des taux pour les filles)		
Résultat à moyen terme 2.3: Réduction de la disparité entre garçons et filles dans les écoles primaires et secondaires aidées par le PAM (OS4) (Engagements I.1, I.2, I.3; II.1, II.3; IV.3, IV.4)	2.3.1: Ratio filles/garçons dans les écoles aidées par le PAM.		
Résultat à moyen terme 2.4: Amélioration de l'état de santé des écolières ciblées par le programme de déparasitage	2.4.1: Augmentation du taux de traitement des filles ciblées par le programme de déparasitage		
Résultat à moyen terme 2.5: Amélioration de la capacité des contreparties gouvernementales de suivre et de faire rapport sur les indicateurs des résultats à moyen terme des programmes d'alimentation scolaire aidés par le PAM (OS5) (Engagement VI.1)	2.5.1: Amélioration de la qualité du suivi et de l'établissement par les contreparties des rapports sur les résultats à moyen terme en liaison avec le suivi des résultats au PAM.		
Principaux résultats à court terme	Indicateurs de résultats		
Composante 1—Appui nutritionnel des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables			
Résultat à court terme 1.1: Fourniture ponctuelle d'aliments nutritifs en quantité suffisante aux enfants de moins de 5 ans ciblés, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, ainsi qu'à d'autres bénéficiaires vulnérables, exposés à des risques nutritionnels et sanitaires (OS3) (Engagement V.1, V.2)	1.1.1: Bénéficiaires effectifs recevant une aide alimentaire du PAM en pourcentage des bénéficiaires prévus, par catégorie de projet, groupe d'âge et sexe 1.1.2: Tonnes d'aliments effectivement distribués dans le cadre de chaque activité en pourcentage des distributions prévues, par catégorie de projet et par produit 1.1.3: Participants effectifs en pourcentage des participants prévus, par catégorie d'activités		

**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
	1.1.4: Pourcentage d'aliments enrichis en micronutriments fournis dans le cadre des interventions nutritionnelles appuyées par le PAM 1.1.5: Nombre de rations alimentaires fournies par mois aux enfants (par sexe), aux femmes enceintes et aux mères allaitantes atteints de malnutrition 1.1.6: Nombre de rations alimentaires fournies par mois aux tuberculeux 1.1.7: Nombre de rations alimentaires fournies par mois aux lépreux		
Résultat à court terme 1.2: Appui à la fourniture de vermifuges aux mères et aux enfants ciblés dans le cadre des activités appuyés par le PAM (OS3) (Engagement I.2)	1.2.1: Bénéficiaires ayant effectivement reçu des comprimés vermifuges dans le cadre des activités appuyées par le PAM en pourcentage des bénéficiaires prévus, par catégorie de bénéficiaire et par sexe		
Résultat à court terme 1.3: Fourniture d'une aide pour le renforcement des capacités du département de la nutrition au Ministère de la santé publique et de la population, afin d'améliorer la qualité des données et de l'analyse nutritionnelles (OS3) (Engagements VI. 3, VI.4)	1.3.1: Nombre de membres du personnel du Ministère de la santé publique et de la population formés à la collecte et à l'analyse des données nutritionnelles 1.3.2: Nombre d'enquêtes conduites sur la santé et la nutrition		
Composante 2—Promotion de la scolarisation et de l'assiduité des filles dans toutes les classes			
Résultat à court terme 2.1: Fourniture rapide d'aliments aux filles et adolescentes ciblées, en quantité suffisante pour réduire la disparité au niveau de l'accès à l'éducation dans les écoles primaires et secondaires (OS4) (Engagements V.1, V.2)	2.1.1: Bénéficiaires recevant effectivement une aide alimentaire du PAM en pourcentage des bénéficiaires prévus, par âge/catégorie d'école/ sexe 2.1.2: Tonnes d'aliments effectivement distribuées en pourcentage des distributions prévues, par produit		



**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU
PROJET DE PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN 10435.0 (2007–2011)**

Chaîne de résultats (modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
Résultat à court terme 2.2: Appui à la fourniture de comprimés antiparasitaires aux enfants et aux adolescents des écoles aidées par le PAM (OS3) (Engagement I.2)	2.2.1: Bénéficiaires ayant effectivement reçu des comprimés antiparasitaires dans le cadre d'activités appuyées par le PAM en pourcentage des bénéficiaires prévus, par catégorie de bénéficiaire et par sexe		
Résultat à court terme 2.3: Fourniture d'une aide visant à renforcer les capacités du Ministère de l'éducation afin d'améliorer la qualité des données sur l'éducation et leur analyse (OS5) (Engagements VI.3, VI.4)	2.3.1: Nombre de membres du personnel de contrepartie du Ministère de l'éducation, formés au niveau central, des gouvernorats et des districts, à la collecte et à l'analyse des données sur l'éducation 2.3.2: Nombre de mises à jour des enquêtes de référence effectuées sur l'alimentation scolaire		



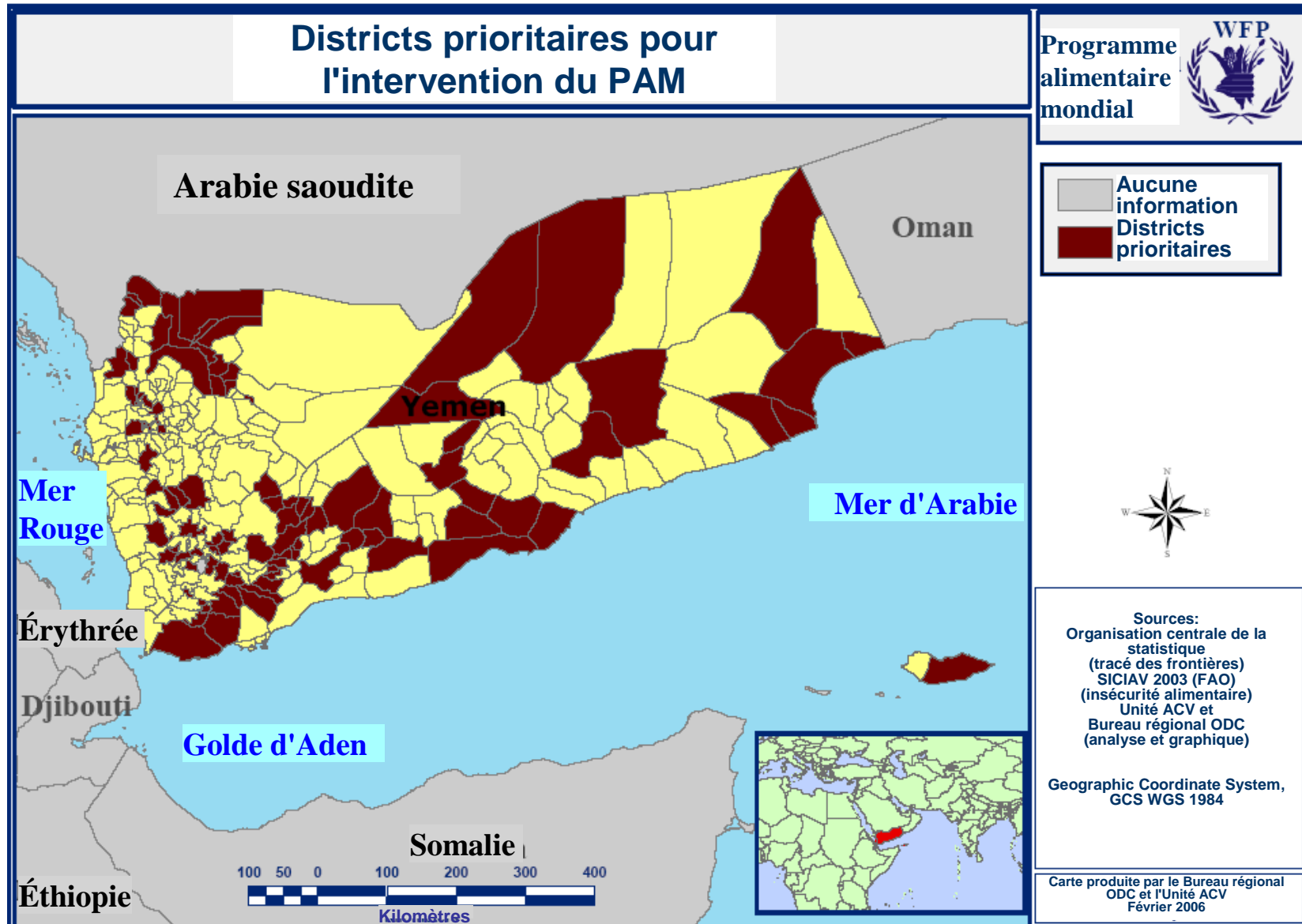
ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS ÉTABLI POUR LE YÉMEN 10435.0 ((2007-2011) COMPOSANTES FONDAMENTALES (en dollars)			
	Composante 1	Composante 2	Total
Produits alimentaires (tonnes)	20 684	75 572	96 256
Produits alimentaires (valeur)	6 679 729	19 942 956	26 622 685
Transport extérieur	882 229	3 223 353	4 105 582
TTEM (total)	1 756 692	7 087 142	8 843 834
TTEM (coût par tonne)	85	94	
Autres COD	206 840	755 720	962 560
Total COD			40 534 661
CAD ¹			4 331 520
CAI ²			3 140 633
Coût total pour le PAM			48 006 814
Contribution du Gouvernement	2 503 200	7 836 000	10 339 200

¹ Le montant des CAD est un chiffre indicatif présenté à titre d'information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est réexaminée et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

ANNEXE IV: Projet de programme de pays Yémen 10435.0 (2007–2011)



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
BCP	bilan commun de pays
CAD	coût d'appui direct
CAI	coût d'appui indirect
COD	coût opérationnel direct
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODC	Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale)
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OS	objectif stratégique
PIB	produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SICIAV	Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SMI	santé maternelle et infantile
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance